Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
10 mars 1994 – nº 1162
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Fin de règne radical

Le résultat de l'élection au Conseil d'Etat vaudois marque davantage la fin de règne du Parti radical que de l'Entente. Car si les cinq candidats bourgeois n'ont pas été élus au premier tour selon le scénario habituel en pareille situation (départ groupé, sans tentative libérale de revendiquer un second fauteuil), c'est bien à cause des radicaux. A cause d'un sortant par trop impopulaire, et d'un nouveau dont on peine à voir en quoi il incarne le renouveau radical...

Philippe Pidoux enregistre bien une défaite historique: sixième sur sept, 42% des suffrages et placé derrière Daniel Schmutz, son collègue socialiste. On a cherché à expliquer ce score médiocre par son courage, sa franchise ou la priorité qu'il accorderait à l'action au détriment des calculs politiques.

En fait, si Pidoux a perdu, c'est bien sûr parce que le personnage déplaît, avec cette arrogance et cette assurance qui relèguent ses contradicteurs au rang de troublions ou de mal informés. C'est aussi, bien sûr, à cause de son projet de réforme hospitalière qui remet en question l'existence ou la mission d'établissements régionaux auxquels la population est attachée. Son erreur n'a peut-être pas été de proposer cette réforme, mais de le faire de manière autoritaire, dans un esprit centralisateur, alors que le même Pidoux, responsable de l'Intérieur, n'a absolument rien fait pour modifier la structure institutionnelle de ce canton, à bien des égards la même qu'au siècle passé.

La réforme hospitalière a donc trouvé face à elle la résistance de ces petites communes dont le pouvoir se limite de fait à choisir la banque qui effectuera leurs paiements, ou de régions vécues comme telles par leurs habitants mais qui ne correspondent qu'à un découpage administratif. Pas étonnant que les gens pensent à leur commune ou à leur région avant de penser au canton, quand une de leur manifestations d'existence les plus concrètes est de s'opposer à ce qui les menace. Si M. Pidoux avait réellement du courage et se moquait des conséquences purement électoralistes de ses décisions, il adapterait les structures de ce canton à l'époque et à la vie des gens, il favoriserait les fusions de communes, redéfinirait le pouvoir des régions, travaillerait à un découpage électoral qui supprime ces micro-arrondissements auxquels les députés s'identifient forcément.

Quant à l'autre radical non élu, Charles Favre, qui manque de peu la majorité absolue, il est le pur produit du radicalisme automatique: les candidats choisis sont censés passer sans problèmes, le seul souci du parti étant de présenter un profil à peu près dans l'air du temps. Charles Favre est censé incarner le renouveau radical, ce qu'il n'a démontré ni durant les quatre années qu'il a passées au Grand Conseil, ni pendant les semaines qui ont précédé l'élection, malgré un accueil favorable de la presse. La jeunesse n'est pas gage de renouveau, ce que les électeurs ont compris.

Belle victoire par contre pour la liste rose-verte, qui fait un tabac à Lausanne, ville où cette alliance gouverne depuis plus de quatre ans. Le canton, petit à petit, se laisse convaincre par cette formule qui représente une réelle alternative. La conquête de la majorité ne sera pas pour cette fois, mais le gain d'un siège apparaît enfin comme un objectif atteignable, avec une locomotive socialiste: Daniel Schmutz; une locomotive écologiste: Philippe Biéler; et un troisième, Jean-Jacques Schwaab, socialiste dont la compétence est reconnue, mais qui semble voir l'alliance avec les écologistes comme un risque pour sa propre carrière plutôt que comme une chance d'ébranler le bloc bourgeois.

Tout dépend maintenant de la mobilisation des électeurs. Elle devrait être totale à gauche et chez les verts, grâce à un possible changement et parce que tous leurs candidats restent à élire. Et le second siège revendiqué par les libéraux sera certes un élément mobilisateur à droite, mais peut-être plus encore chez les électeurs ne se reconnaissant pas dans un parti mais qui considèrent que l'équilibre actuel, s'il doit être modifié, ne doit pas l'être en faveur de la droite. Mais quel que soit le résultat de ce second tour, le déclin radical est d'ores et déjà confirmé, dans sa capacité à diriger l'Entente, donc le canton.

PI

SOCIALISTES

Y a-t-il une vie après la crise ?

En cette fin de semaine, les socialistes genevois sont réunis en congrès pour renouveler leurs instances dirigeantes et définir la ligne politique des prochaines années.

LE PARTI SOCIALISTE GENEVOIS, FICHE TECHNIQUE

Environ 800 membres.

Le PSG n'a pas d'assemblée cantonale de délégués des sections et des élus, mais une assemblée générale qui réunit 5 à 10 fois par an de 30 à 300 personnes selon les objets. Cette même assemblée élit tous les deux ans le comité directeur.

17 sections locales (dont une pour toute la ville de Genève).

12 commissions thématiques.

3 député-e-s au Conseil national (sur 11): Christiane Brunner, Nils de Dardel, Jean Ziegler; aucun conseiller aux Etats.

15 député-e-s au Grand Conseil (100 membres); aucun conseiller d'Etat.

En ville de Genève, 15 membres du Conseil municipal (sur 80, dont 14 du Parti du travail et 11 écologistes).

Le PSG est présent à l'exécutif en ville de Genève (une conseillère administrative sur cinq, où elle est en compagnie notamment d'un écologiste et d'un membre du Parti du travail). Le PSG est également représenté dans les Conseils administratifs des villes suivantes: Carouge, Onex, Meyrin et Vernier.

(*jd*) Déchirements internes, perte de crédit, difficulté à formuler et à communiquer des propositions tout à la fois novatrices et réalistes, c'est-à-dire susceptibles de rencontrer un large écho dans le public, le désarroi des socialistes genevois est en fait le lot de toute la gauche européenne. Ni l'augmentation du chômage, ni l'exacerbation des inégalités sociales, ni l'impasse programmée d'une économie fondée sur le gaspillage des ressources naturelles et la destruction de l'environnement ne convainquent l'électorat d'accorder sa confiance à ceux qui ont vocation de défendre les salariés et les plus démunis. Bien au contraire, une proportion grandissante des citoyennes et des citoyens se réfugie dans l'abstention — et pas seulement en Suisse et à Genève — et celles et ceux qui continuent d'exercer leurs droits favorisent majoritairement le courant libéral. Les socialistes auraient-ils accompli leur mission historique ?

On pourrait le croire. En effet les piliers qui ont assuré les succès de la gauche démocratique dans l'après-guerre, un peu partout en Europe, ces piliers vacillent. La croissance économique continue, qui a permis une considérable élévation du niveau de vie des populations, a perdu son souffle et n'est pas prête de le retrouver. En conséquence de quoi l'Etat redistributeur se voit privé des ressources nécessaires à ses ambitions, sans parler du doute qui s'installe quant à l'efficacité de ses interventions.

Partout où ils exercent des responsabilités, les socialistes se heurtent à ces contraintes et ils ne peuvent plus se prévaloir de succès éclatants. Non pas que leurs adversaires politiques aient fait la preuve de compétences supérieures: partout où ils sont portés au pouvoir, c'est faute de mieux et dans un sentiment général de lassitude et d'incrédulité.

Face à cette situation, deux réactions se dessinent qui toutes deux font l'objet d'une motion à l'intention des congressistes genevois, mais dont aucune ne peut tenir lieu de projet pour le siècle à venir.

La première est foncièrement conservatrice; elle consiste à faire le dos rond ou même à montrer les dents face à toutes les tentatives de la droite de redimensionner les tâches de l'Etat et de couper dans les budgets sociaux. Dans cette conception, l'action de l'Etat acquiert un caractère sacré, devient étanche à la critique; le réel est étiqueté de manière manichéenne, la sphère publique représente le bien, la sphère privée est démonisée. Cette réaction n'a que l'apparence de la détermination. Comme tous les conservatismes, elle se prive des moyens d'agir et d'influencer les réformes indispensables; en laissant libre le terrain de l'innovation, elle fait le jeu de l'adversaire.

La seconde réaction est tout aussi vaine que radicale. Elle s'alimente aux sources révolutionnaires du mouvement socialiste. Le capitalisme nous mène à la catastrophe, il faut donc rompre avec lui pour établir enfin une société égalitaire et libre de conflits et de contraintes. Cette promesse du jardin d'Eden nous renvoie aux eschatologies politiques dont on sait à quels désastres ont conduit les rares concrétisations historiques

Si les idées libérales rencontrent aujourd'hui un tel écho, c'est qu'elles trouvent un terreau fertile: lourdeur et opacité des bureaucraties publiques et privées qui quadrillent la vie quotidienne, volonté d'autonomie des individus et des groupes qui aspirent à définir eux-mêmes leurs besoins et à y répondre de manière différenciée. Un projet socialiste ne peut ignorer ces aspirations. Non pas en singeant les réponses libérales, comme le fait partiellement le projet de programme économique du Parti socialiste suisse, mais en en montrant les limites. De la déréglementation et de la modestie de l'Etat, les libéraux attendent plus de liberté, mais nous savons que leur liberté n'est réservée qu'à quelques-uns. Celle que défendent les socialistes est bien commun. Pour la promouvoir cependant, ils ne peuvent plus puiser dans leur vieux sac de recettes.

Affirmer les exigences de solidarité ne dispense pas de critiquer la politique sociale et d'en améliorer l'efficacité. Souligner le rôle régulateur de l'Etat n'empêche pas d'en analyser avec sévérité le fonctionnement, d'en proposer une profonde restructuration et de valoriser les initiatives autonomes des groupes sociaux. Rejeter la concurrence débridée, qui marginalise les plus faibles et fait fi de l'intérêt public, n'implique pas le refus des mécanismes du marché qui, canalisés, disciplinés, contribuent au mieux-être et à l'émancipation des individus.

Ce n'est ni par la rupture ni en édifiant une ligne Maginot que les socialistes convaincront, mais par une guerre du mouvement qui donne des contenus renouvelés aux principes de la justice et de la solidarité. Par des propositions concrètes et non par de nostalgiques appels à une unité vide de contenu. ■

VOTATIONS

Les Suisses et leurs divisions

(pi) La récente votation sur l'Initiative des Alpes a réalimenté la chronique du fossé séparant Romands et Alémaniques. Nous avons cherché à vérifier l'existence de ces différences entre les deux communautés linguistiques sur la base des votes qui se sont déroulés ces dix dernières années, soit depuis 1984. Résultats tout en nuances.

● Les cantons romands, pris isolément, sont parmi ceux qui se retrouvent le plus souvent chez les «perdants» des scrutins. Le Valais et le Jura détiennent le record: ils ont voté respectivement 25 et 26 fois autrement que la majorité, sur 95 objets soumis au vote (sur ces 95 objets, 33 ont été acceptés ou refusés par tous les cantons; il en reste donc 62 pour lesquels il y avait divergence). Mais Appenzell Rhodes-Intérieures, Uri, Bâle-Ville et Schwytz sont aussi souvent contrariés que Fribourg, Neuchâtel ou Vaud (voir le graphique).

NOMBRE DE SCRUTINS OÙ UN CANTON A VOTÉ DIFFÉREMMENT DE LA MAJORITÉ, DE 1984 À 1994

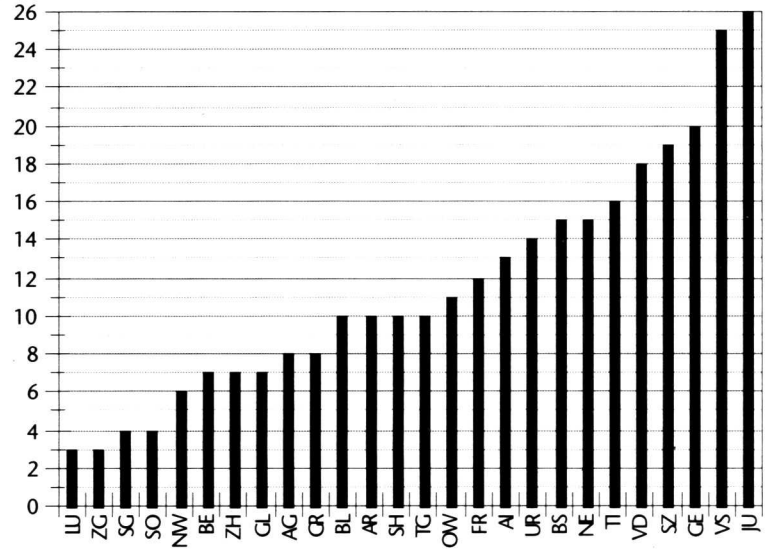

● Il est assez rare que les Romands votent en bloc et se retrouvent dans la minorité: cela n'est arrivé que 7 fois en 10 ans; dans un cas seulement (initiative «pro vitesse 100/130)», les Romands se sont retrouvés seuls face à tous les cantons alémaniques (plus le Tessin). Dans les six autres cas, ils étaient rejoints par 1 à 6 cantons d'outre-Sarine. Il n'y a donc pas vraiment un fossé linguistique; il y a par contre une divergence fondamentale sur un sujet précis, la circulation routière: 5 des 7 objets qui ont recueilli l'unanimité des cantons romands mais où ils n'ont pas été suivis touchaient à ce domaine. Les deux autres cas sont l'arrêté sur la viticulture et l'Espace économique européen (nous avons rangé l'Initiative des Alpes dans la catégorie circulation routière).

● A ces 7 votes compacts mais minoritaires, il faut opposer les 15 situations où les Romands ont voté en bloc et se sont retrouvés dans la majorité, toujours avec l'aide de cantons alémaniques. Lorsque ce cas se présente, il est fréquent de voir les grands cantons (ZH, BE, LU, BS, BL) mis en minorité.

● Il faut aussi comptabiliser les divisions romandes, et elles sont nombreuses. Sur 62 votes avec divergence au niveau suisse, il est arrivé 40 fois que les Romands votent en ordre dispersé. Il y a d'ailleurs des cantons spécialistes de l'isolement: 8 fois le Valais est seul contre tous les autres Romands; le Jura se retrouve 5 fois dans ce cas. Il est même arrivé une fois au Valais de se retrouver seul canton de son avis au niveau suisse (la révision du code pénal concernant les infractions d'ordre sexuel).

● Les regroupements de cantons, on l'a vu pour la circulation routière, se font autant autour de thèmes qu'en raison de la langue. Ainsi, par trois fois, Valais et Fribourg manquent à l'appel des Romands et se retrouvent avec les deux Bâles (et d'autres cantons alémaniques dans un des cas): les trois fois, la question posée touchait au domaine de l'énergie.

● Les plus minoritaires ne sont pas les plus progressistes. Ainsi le Valais et le Jura sont-ils les seuls romands à avoir accepté en 1985 l'initiative «Droit à la vie», opposée à l'avortement. La tendance catholique a pris le dessus. Mais Fribourg à cette occasion a voté romand et non pas catholique. ■

Dix ans de votes

Année	O	I	C	F	total
1984	3	6	1	0	10
1985	6	3	1	2	12
1986	1	3	2	1	7
1987	1	2	0	4	7
1988	1	4	0	0	5
1989	0	3	0	0	3
1990	1	6	0	3	10
1991	2	1	0	1	4
1992	3	3	0	10	16
1993	8	6	0	2	16
1994	3	1	0	1	5
Total	*29*	*38*	*4*	*24*	*95*

O = référendum obligatoire (modification constitutionnelle).
I = initiative.
C = contre-projet à une initiative.
F = référendum facultatif (modification législative).

UNION EUROPÉENNE

L'arrivée de petits Etats

Sous réserve de confirmation populaire, l'Autriche, la Finlande, la Suède et peut-être la Norvège devraient être membres de l'Union européenne à partir de 1995. Un élargissement qui repose la question de la réforme des institutions et du poids accordé aux petits Etats dans les processus de décision. Une réflexion sur ce sujet, ainsi que des précisions sur l'accord conclu avec l'Autriche.

Eviter l'obstruction...

(*ag*) Le calendrier européen est respecté, tel que les responsables suisses de la négociation sur l'EEE l'avaient anticipé il y a deux ans: trois ou quatre Etats de l'AELE seront membres de l'Union en 1995. Ils pourront donc participer de plein droit à la réforme institutionnelle de l'Union. C'est cette anticipation qui avait poussé les diplomates, puis le Conseil fédéral, à accélérer le choix de l'objectif adhésion, privilégiant le calendrier extérieur sur le calendrier intérieur, celui de l'évolution lente — oh ! combien — de l'opinion publique. Mais quel sera le contenu de cette réforme institutionnelle qui, après l'élargissement, privilégiera l'approfondissement ?

Ce sera la première fois que le problème des petits Etats est posé comme tel. Jusqu'ici le Benelux (Belgique, Hollande, Luxembourg) était perçu comme membre fondateur; le Portugal était vu dans la perspective géographique de la péninsule ibérique, associé à l'Espagne. Quant aux Danois, entrés dans le sillage de la Grande-Bretagne, d'abord inaperçus, ils ont eu, depuis, seuls, l'occasion de rappeler leur existence de manière forte.

La pondération des voix au sein du Conseil selon la taille des pays européens et le tournus obligatoire et automatique, tous les six mois, de la présidence créent effectivement des situations d'apparent désordre. Mais, en plus des défauts du système il est prêté par certains observateurs européens aux petits pays une volonté systématique d'obstruction. On lira avec intérêt l'article de Maurice Duverger, parlementaire européen, constitutionnaliste, publié par le *Monde* (3.4.94). Le titre à lui seul est révélateur: «Surmonter l'obstruction des petits Etats».

De quoi sont-ils soupçonnés ? Et même, de quoi sont-ils coupables ? L'accusation est dressée dans un passage significatif qui mérite d'être cité: «*...la pondération des votes au Conseil continuerait à évoluer vers l'affaiblissement du poids des grandes puissances, l'obstruction des petits Etats tendant à l'accroître naturellement en raison directe de l'accroissement de leur nombre. Ainsi, la direction de la Communauté se trouverait de plus en plus paralysée. Tel est précisément l'objectif de la plupart des petits Etats, non seulement par leur nationalisme antigrandes puissances, mais aussi par leur soutien à la conception britannique de l'Union*».

Ainsi, souligne Maurice Duverger, dans la Commission européenne après l'adhésion de quatre nouveaux petits Etats, 11 commissaires représentant une population de 90 millions d'habitants seraient majoritaires face aux 10 commissaires désignés par les grandes puissances englobant 290 millions d'habitants.

Les réformes que suggère Duverger sont, pour la Commission d'abord, un renforcement du pouvoir présidentiel, étant admis, bien sûr, que le président sera issu d'une grande puissance. Quant au Conseil, on adopterait le principe des votes à la double majorité, celle du nombre des Etats et celle de la population.

Ici, on ne comprend plus. Le vote à la double majorité confère précisément à chaque petit Etat un droit égal à celui des grands. C'est l'égalité des parties inégales. Comment peut-il être préconisé par ceux qui veulent renforcer le rôle des grandes puissances ? Probablement que dans leur esprit, il va de soi qu'en cas de divergence entre les deux majorités requises, c'est la majorité de la population qui l'emporte. Ou comment interprètent-ils l'exigence de la double majorité ?

La Suisse est condamnée à suivre du rivage ce débat essentiel. Mais il sera décisif pour sa propre détermination, sans qu'elle ait eu préalablement voix au chapitre. ■

REPÈRES

La Commission européenne a l'initiative de la politique de l'Union, elle veille à l'application des traités, elle soumet des propositions de législation au Conseil européen.

Elle est composée de 17 commissaires: un par Etat membre, mais deux pour la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne.

Le Conseil européen a le pouvoir de décision. Selon les sujets à débattre, chaque Etat membre envoie le ministre responsable.

La pondération des votes est la suivante:

France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni: 10 voix chacun

Espagne: 8 voix

Belgique, Grèce, Pays-Bas, Portugal: 5 voix chacun

Danemark, Irlande: 3 voix chacun

Luxembourg: 2 voix

Les négociations sur le transit autrichien

(*ag*) Jean-Pascal Delamuraz, dans un commentaire à chaud sur l'aboutissement des négociations des pays candidats à l'Union européenne, a souligné la capacité de la Commission de tenir compte des situations particulières.

Le propos exige d'être nuancé. Certes les zones agricoles nordiques ont mérité d'être définies au même titre que les zones alpines: la latitude influence directement les limites de végétation; certes les contributions aux fonds européens doivent être négociées, voire marchandées. En revanche, il n'y a pas d'exception consenties au droit communautaire, à ses règles, à sa jurisprudence.

●●●

●●●

C'est ainsi que l'Autriche a dû négocier non pas l'adaptation de son accord sur le transit, conclu pour 12 ans, mais les modalités de son abolition.

Du 1er janvier 1995 au 1er janvier 1998, le traité s'applique sans autre. Mais il est considéré par l'Union comme un projet pilote, puisque le système des points écologiques est nouveau dans le trafic européen. Son efficacité sera testée au bout de trois ans. L'Autriche sera leader du projet. Aucune modification ne pourra être décidée contre l'avis de l'Autriche.

A partir de 1998 jusqu'au 1er janvier 2001 se déroulera une deuxième phase d'expérimentation. L'Autriche perd son rôle de leader. Des experts, spécialistes de ces problèmes, issus de l'agence européenne en matière d'environnement à Copenhague, procèdent aux analyses. Ils vérifient si le but fixé par le traité est atteint: une réduction de 60% des émissions, la période 1988-1990 servant de référence. Si le résultat souhaité est obtenu, on considère que la situation est stabilisée et tout rentre dans l'ordre communautaire. Si le résultat n'est toujours pas atteint, l'expérience sera poursuivie jusqu'à fin 2003. Pendant ce temps des négociations internes seront engagées pour un changement des conditions de transit; elles pourront être décidées à la majorité qualifiée du Conseil européen.

L'Autriche n'échappera donc pas au droit communautaire. Elle n'obtient pas de garantie ferme au-delà de 2003, date limite de l'application du traité initial. En revanche elle crée une dynamique pour faire admettre de nouvelles règles écologiques à l'ensemble de la Communauté. C'est un pari sur l'avenir. Par exemple l'opposition de la France a été farouche, parce qu'elle craint un report de trafic sur le Mont-Blanc — c'est l'argument officiel avancé — mais aussi parce qu'elle ne souhaite pas imposer des règles restrictives à ses propres camionneurs.

Une réussite de l'expérience autrichienne intéresserait la Suisse. Mais il faut savoir et rappeler que l'Initiative des Alpes est inacceptable pour l'Union en raison de la distinction qu'elle opère entre le trafic indigène autorisé et le trafic de frontière à frontière, interdit. Il faut donc, dès maintenant, et vite, réfléchir à un autre concept. Le Conseil européen a chargé la Commission d'étudier une politique des transports qui protège mieux la nature et les régions touchées: les péages et les développements du trafic combiné doivent être examinés dans cette perspective. La Suisse devrait parallèlement (mieux: conjointement) procéder aux mêmes études.

Le péage, que nous préconisons, aurait l'avantage d'être euro-compatible et non discriminatoire. Il devrait être tel que le ferroutage non subventionné (aujourd'hui 470 francs par camion) soit naturellement compétitif. ■

TRANSIT SUISSE ET TRANSIT AUTRICHIEN

La fin ultime du traité sur le transit alpin conclu entre l'Autriche et l'Union sera l'an 2003. C'est aussi, à quelques mois près, la fin du délai imparti par l'Initiative des Alpes pour transférer le trafic de transit sur rail. Ces dix ans définissent, de part et d'autre, le temps des adaptations.

La majorité qualifiée à laquelle l'Autriche sera soumise exige 54 voix sur 76, au sein de l'Europe des Douze. Combien, dès 1995 ? La question n'est toujours pas tranchée

Ce sentiment d'insécurité...

(*jg*) »Sentiment d'insécurité», c'est la nouvelle expression à la mode dans les médias. Il paraît que la population en souffre. Dans un article paru dans *24 heures* le 2 mars sur la diminution des délits dans le canton de Vaud, on a même pu lire que *«ce constat ne suffit pas à diminuer le sentiment d'insécurité.»* Quelques remarques à ce propos.

Le «sentiment d'insécurité» peut difficilement diminuer, faute d'avoir jamais été mesuré. Si cette notion faisait l'objet, par exemple, d'un sondage annuel, s'il se révélait que les pourcentages variaient, alors on pourrait parler d'augmentation ou de diminution. Naturellement, il n'existe rien de tout cela. Le «sentiment d'insécurité» est une notion récente. Personne ne l'a jamais mesuré dans le passé; or il va de soi qu'il y a dix, vingt ou trente ans, un certain nombre de personnes devaient considérer que les rues de nos villes étaient peu sûres. Rien ne dit qu'elles soient plus nombreuses aujourd'hui.

Ce «sentiment d'insécurité» ne fait l'objet d'aucune définition. C'est à vrai dire un pur artefact médiatique. L'origine en est connue. La ville de Zurich est la seule métropole de Suisse. Les problèmes de criminalité y sont les mêmes que dans toutes les grandes villes d'Europe. La présence d'une scène ouverte de la drogue, comme on dit maintenant, n'est bien sûr pas un facteur de tranquillité. La sécurité y est devenu un thème politique, et comme la ville de la Limmat donne le ton dans notre pays, toute la Suisse alémanique a emboîté le pas, puis de manière atténuée, la Suisse romande. On pourrait appeler cela l'effet perroquet: les médias répètent hors du contexte.

Il est évidemment extrêmement facile de faire dire aux gens qu'il règne un «sentiment d'insécurité». Qui d'entre nous peut affirmer qu'il n'a jamais hâté le pas la nuit parce qu'il a cru apercevoir une silhouette sous un arbre, et qui n'a jamais sursauté en entendant soudain un craquement dans un parking désert à minuit. Les démons battent la campagne autour des maisons bien closes et bien chauffées, tout le monde le sait. Cent ans de fée électricité ne suffisent pas à effacer 70 000 ans de terreur nocturne chez l'homo sapiens. ■

RÉCHAUFFEMENT

Pensées à froid sur une planète chaude

«Il faut apprendre à vivre et à penser avec l'incertitude. Le but n'est pas de faire baisser le taux d'incertitude, mais d'accroître notre possibilité de l'affronter. « (Edgar Morin, cité par Philippe Roch). Les causes des modifications climatiques sont un problème scientifique extrêmement complexe; il faudra aux chercheurs peut-être encore deux à trois décennies pour recueillir les données pertinentes.

POUR EN SAVOIR PLUS

Une discussion prudente sur l'effet de serre se trouve dans Claude Allègre: *Economiser la planète*, Fayard, 1990, chap. 6.

Sur le *geo-engineering*: «Changing the World», *The Economist* 26 février 1994.

Sur le carbone manquant: «Where has all the carbon gone ?» *New Scientist*, 8 janvier 1994).

(*ge*) Il y a consensus sur le fait que la concentration de CO_2 dans l'atmosphère augmente (de 280 ppm en 1700 à 355 ppm aujourd'hui); que ces 100 dernières années, le réchauffement planétaire a été de l'ordre de 0,6 à 1°C; que la hausse des températures avant la fin du siècle *prochain* sera comprise entre 1,5 et 4,5°C; que l'homme déjette chaque année dans l'atmosphère 7 milliards de tonnes de CO_2, par combustion des hydrocarbures (5 milliards de tonnes) et déforestation (2 milliards de tonnes) .

Des excuses pour ne rien faire

Il n'y a pas de conclusions scientifiques définitives en revanche sur la régulation du cycle du carbone, et sur les relations de causalité. Par exemple, la température du globe augmente beaucoup moins vite que ce que la «théorie du CO_2» calcule; sur 1000 ans, la période industrielle n'apparaît en rien comme un phase d'accélération du réchauffement. Malheureusement, les discussions scientifiques vite publiques deviennent pour certains des excuses pour différer la prise de mesures préventives. Pour exemple, «le cas du carbone manquant». Sur les 7 milliards de tonnes de CO_2 produites par l'homme annuellement, on n'en retrouve que la moitié dans l'atmosphère. Il y a donc quelque part, sur terre ou dans l'océan, un «puits à CO_2» qui nous protège du plein effet de réchauffement; il n'est pas indifférent de l'identifier. S'il est stocké dans les eaux superficielles de l'océan, connaître la température des océans devient prioritaire (si le premier millimètre de l'océan était plus froid d'un demi degré, il pourrait absorber 700 mia de tonnes de CO_2 de plus; les bulles d'Henniez se conservent mieux au frigo). Si le CO_2 est stocké sur terre, il le sera probablement dans l'hémisphère nord (où il est produit); les meilleures candidates sont alors les forêts boréales, forêts justement menacées à l'heure où la Russie s'apprête à exploiter rapidement ses richesses !

LE CYCLE DU CARBONE

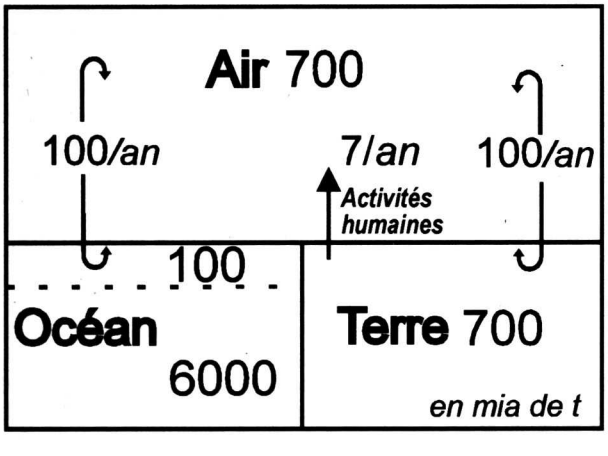

Autre débat scientifique rapidement répercuté, celui des changements brusques de climat. Les glaces éternelles du Groenland conservent, à une profondeur de 2780 mètres, le souvenir de la dernière période «chaude» (interglaciaire), qui dura 20 000 ans il y a 135 000 ans. On constate que cette période était sujette à des changements brusques de température moyenne (jusqu'à 10°C par décennie), alors que les effets de l'activité humaine étaient probablement très limités. On peut soit en conclure la non-responsabilité de l'homme, soit que le climat terrestre est un système délicat, dont il ne faut pas toucher les réglages...

Des réponses techniques plutôt que politiques

Les conséquences du réchauffement planétaire au XXI[e] siècle ? Les Québécois profiteront sans doute de printemps plus cléments; désertification poussée de l'Afrique du Nord, montée du niveau des mers de 10 à 20 centimètres, ce qui suffira à noyer Miami et probablement l'essentiel du Bangla Desh. Les coûts de ces catastrophes sont finalement contrôlables, ce qui explique le retard dans les mesures préventives, comme par exemple la limitation de la vitesse maximale des voitures (en ville) pour donner une chance aux voitures électriques; l'aide aux pays de l'est qui produisent 24% des émissions mondiales de gaz à effet de serre; ou le découragement des déforestations. Toutes mesures suffisamment banales pour ne pas être réalisées.

En revanche, les propositions technologiques (*geo-engineering*) fusent; dans un domaine très incertain, mieux vaut avoir plusieurs cordes à son arc. Les «solutions» technologiques sont intéressantes, aussi longtemps qu'elles ne deviennent pas un prétexte pour ne rien faire au niveau des réductions des émissions.

Alors que nous proposent les ingénieurs ?

1. Les poussières issues d'éruptions volcaniques (Pinatubo) ont la propriété de refroidir globalement l'atmosphère; construisons ●●●

POLLUTION DE L'AIR

Couverture nuageuse avec quelques éclaircies

(*jd*) La Suisse semblait pourtant bien armée pour réduire la pollution de l'air par les industries, les chauffages et les véhicules à moteur. Une loi apparemment exhaustive (1983), une ordonnance (1986) fixant pour les différentes sources les niveaux d'émissions à ne pas dépasser et définissant des standards de qualité de l'air considérés comme acceptables pour l'homme et son environnement, et même une stratégie du Conseil fédéral (1986) précisant les délais dans lesquels vous et moi pourrions respirer sans crainte, comme dans le bon vieux temps.

Las, à l'échéance du 1er mars dernier, délai fixé par l'ordonnance fédérale, le bon vieux temps n'est pas revenu. Des progrès il y en a eu certes, mais pas suffisamment pour affirmer qu'aujourd'hui les hommes, les animaux, les plantes jouissent sans partage de la légèreté de l'air.

Fait significatif, les améliorations les plus sensibles ont été obtenues par des mesures à la source: abaissement du taux de soufre dans le mazout, suppression du plomb dans l'essence. Où nous peinons, c'est lorsqu'il s'agit de modifier nos comportements, par exemple en assainissant les installations industrielles ou en modifiant les processus de production, ou encore en calmant notre fringale de mobilité.

Plusieurs raisons expliquent cet échec. Tout d'abord la relative lenteur dont ont fait preuve les cantons dans la mise en œuvre de la réglementation. Entre l'édiction de prescriptions et leur respect effectif, le chemin est long, parsemé d'embûches qui ont nom absence de volonté politique, surcharge de l'administration, résistance des destinataires. Pour sa part le Conseil fédéral, bien qu'ayant estimé très tôt que les mesures décidées ne suffiraient pas à parvenir à temps au but, a négligé de proposer des actions complémentaires plus efficaces, prétextant tantôt la nécessaire coordination avec les pays européens, tantôt reculant devant de possibles oppositions.

Ce n'est pas tout. A vouloir tout réglementer dans le détail, imposer à chaque émetteur les mêmes exigences, le législateur n'a pas choisi la stratégie la plus efficiente. Vouloir réduire la pollution partout et simultanément coûte cher. Dès lors l'argument économique — survie des entreprises, compétitivité, maintien des emplois — est souvent venu contrecarrer les objectifs de protection de l'air. Dans ces conditions, ne faut-il pas concéder que les buts visés étaient trop ambitieux et les ramener à un niveau plus accessible ? C'est la thèse défendue par l'industrie et les milieux de l'automobile. Ces buts n'ont pourtant pas été fixés arbitrairement: ils reflètent le souci de prendre en compte non seulement les nuisances provoquées par de fortes concentrations de polluants, mais également les pollutions de niveau moins élevé qui affectent à terme aussi bien les personnes les plus sensibles — enfants, vieillards — que les écosystèmes, la production agricole, la qualité des eaux et des sols. Par ailleurs la Suisse ne peut se soustraire à l'effort international en vue de contrer l'effet de serre et les changements climatiques dont il est potentiellement porteur.

Plutôt que de réduire les exigences — ce qui reviendrait à adopter la politique de l'autruche —, il s'agit d'adapter les moyens. S'il est possible sans trop de difficultés de bannir les produits spécifiques comme les composés fluorés (CFC) dont on connaît la responsabilité dans la destruction de la couche d'ozone, il faut trouver des stratégies à la fois souples et efficaces pour optimiser la réduction des émissions. Jouer à la fois sur les incitations économiques qui permettent l'affectation optimale des ressources — la plus forte réduction de pollution pour la plus faible dépense — et sur une politique des transports qui ne contredise pas les objectifs proclamés de protection de l'air: voir à cet égard les nombreux projets de troisième piste autoroutière. ■

●●●

donc des canons à poussière qui enrichiraient périodiquement l'atmosphère. Il existe aussi une version non-militariste qui a l'avantage de ne pas faire peur aux extra-terrestres en visite et donc d'éviter des oppositions.

2. D'immenses régions océaniques sont riches en nutritifs mais pauvres en plancton (absorbeur de CO_2), parce que pauvres en fer. Il y a actuellement un bateau sur le Pacifique qui spraye des entités ferrugineuses dans l'espoir d'augmenter la population planctonique...

3. Si l'on veut empêcher les ingénieurs de jouer sur la terre, on peut aussi, à plus grands frais, construire un immense miroir dans l'espace qui détournerait quelque peu la lumière du soleil.

On remarquera que les solutions technologiques ont l'avantage sur les mesures politiques (réductions d'émissions) de très bien pouvoir être le fait d'un pays seul (entendez par là les Etats-Unis). ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Jean-Luc Seylaz
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

NOTES DE LECTURE: DANIEL DE ROULET

Musiques d'avenir

RÉFÉRENCES

Daniel de Roulet:

A nous deux, Ferdinand, Canevas éditeur, Saint-Imier, 1991;

Virtuellement vôtre ! Canevas éditeur, Saint-Imier, 1993.

«A nous deux, Ferdinand»

L'Europe que les technocrates construisent aujourd'hui à Bruxelles. L'utopie réalisée: la «grande conspiration» des écologistes et des tiers-mondistes a triomphé, les gens vivent en communautés autosuffisantes, on ne boit plus de vrai café, les anciennes autoroutes ont été ensemencées. Mais aussi Hodler dans les premières années du siècle, faisant la navette entre Genève et Vevey, entre sa femme et sa maîtresse. C'est en mêlant trois époques et trois projets de vie que Daniel de Roulet compose son récit *A nous deux, Ferdinand.* Notre plaisir est d'abord celui du jeu; celui de circuler librement dans le temps, de passer du réel (le fonctionnement des institutions européennes) au plausible (Hodler et Lénine ont pu se croiser à la brasserie Landolt) et à l'imaginaire sans contrainte: le protagoniste retrouve le peintre défunt dans la petite maison que Le Corbusier construisit pour sa mère à Corseaux; Bob Dylan chante *Seven hundred years, it's enough*; et c'est d'Olten qu'est partie la «grande conspiration». Mais ce jeu permet aussi toute une réflexion: sur ce que serait une dictature écologique, sur les apories du progrès et d'une idéologie de la décroissance, sur la «vitesse des événements et la lenteur des sentiments», en d'autres termes sur le problème des valeurs. Où sont aujourd'hui les valeurs ? Y a-t-il des sentiments post-modernes ? Et les amours sont-elles devenues plus belles depuis que l'utopie a triomphé ?

C'est ici que nous retrouvons le peintre: à nous deux, Ferdinand. L'étrange acharnement de Hodler à représenter la mort: il a peint, morte, Augustine qui lui donna un fils; il a peint, mort, son ami le poète Duchosal; il a *«peint, chaque jour, l'avance de la mort sur le visage de sa bien-aimée»*, Valentine Godé-Darel. Et n'est-ce pas une approche de sa propre mort qu'il peignit (trente-trois autoportraits) après le deuil, durant les trois années qui lui restaient à vivre ? Et ses paysages, toujours les mêmes, le lac sur fond de préalpes ou d'alpes ? Et sa parenté avec l'autre Ferdinand, l'écrivain ? N'est-ce pas du côté de ces ancêtres qu'il faut aller chercher les valeurs dont nous avons besoin, dans cette espèce de dialogue avec la mort, dans ce retour en force de la nature qui détermine, aujourd'hui encore, notre façon de voir la Suisse ? *«Pour finir ce vingtième siècle, est-ce qu'il va falloir aller demander conseil à cette génération-là»*, plutôt qu'aux nouveaux purs écologistes ou aux tenants d'une morale post-moderne ? Littré nous apprend que «rêver à la Suisse» a pu signifier ne penser à rien. Daniel de Roulet fait mentir cette interprétation.

«Virtuellement vôtre»

Au cœur de Harlem, face à l'Audubon où fut assassiné Malcolm X, l'hôpital du Saint-Bellevue est une citadelle de la recherche médicale. Les progrès de l'électronique ouvrent des perspectives fascinantes. La «réalité virtuelle» que fabriquent les ordinateurs permettrait (permettra ? permet déjà ?) de fournir aux étudiants en médecine des «cadavres électroniques». Davantage, on peut envisager aujourd'hui des opérations chirurgicales confiées à des robots. C'est le pari du docteur Work. Pour prouver la validité de ses recherches et trouver des sponsors, il va se soumettre, devant les caméras de la TV, à une opération de chirurgie esthétique entièrement programmée; et corriger son nez qui, l'âge venu, est de plus en plus sémite. Mais tout système de sécurité a ses failles, tout réseau codé est menacé de piratage. Et la haine des partisans de Malcolm X à l'égard de l'hégémonie blanche est toujours aussi vive. Comment la jeune Frénésie parvient à se faire engager comme collaboratrice de l'hôpital, comment elle y introduit son amant Brother 2, grand maître en piratage; et comment le docteur Work va se trouver affublé d'un nez négroïde: c'est ce que vous découvrirez en lisant *Virtuellement vôtre !* que vient de publier Daniel de Roulet.

C'est l'Amérique d'aujourd'hui: New York sous la neige, les sans-abri, la caste des mandarins blancs, le DWEM *(death, white, european, male)* et le *politically correct* qui donne ses chances à Frénésie parce qu'elle est femme et noire; ce sont les rivalités de clans dans la recherche médicale. Mais c'est aussi l'Amérique de demain matin, telle que le roman peut la rendre crédible. Le monde fictionnel est à sa façon une «réalité virtuelle», permettant au romancier (par ailleurs informaticien de métier) de manipuler et de travailler la réalité. Et de se jouer des frontières qui séparent l'indicatif du conditionnel, le réel attesté de l'imaginaire.

Jean-Luc Seylaz

MÉDIAS

Sur le modèle *K-Tip*, périodique associé à l'émission de la télévision alémanique *Kassenstruz*, une revue intitulée *Puls-Tip* va être lancée en complément de l'émission médicale *Puls*. La télévision encaisse comme licence un franc par abonnement souscrit.

Le Parti socialiste vaudois a relancé sa *Tribune socialiste*, qui avait été remplacée par le défunt *Jet d'encre*.